

LE CCNE FAVORABLE À UN NOUVEAU TEST DE DÉPISTAGE DE LA TRISOMIE 21



PHOTO
CI-DESSUS

Le Comité consultatif national d'éthique estime que cette nouvelle technique représentait "un progrès".
[FABRICE COFFRINI / AFP]

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a donné un avis favorable jeudi à l'introduction en France de nouveaux tests de détection de trisomie 21. Ces tests reposent sur des analyses de l'ADN du fœtus à partir d'une prise de sang maternel.

Le Comité consultatif national d'éthique a **estimé que cette nouvelle technique représentait "un progrès"**, mais qu'elle devrait être réservée "dans un premier temps" aux femmes enceintes à **risque identifiés**.

Jusqu'à présent, ce sont des méthodes invasives consistant à prélever des cellules fœtales dans le ventre maternel par biopsie ou par amniocentèse, qui étaient employées.

La nouvelle technique, plus coûteuse (environ 1.500 euros contre 500 pour une amniocentèse) se fonde sur l'analyse de l'ADN fœtal circulant dans le sang de la mère.

Cette méthode est déjà utilisée dans plusieurs pays en Europe, comme en Allemagne, au Liechtenstein, en Autriche et en Suisse. Elle vise à détecter prioritairement les anomalies chromosomiques répandues à l'instar de la trisomie 21.

De nombreux opposants

Cette nouvelle technique compte de nombreux opposants, comme l'association Dow Syndrome

International qui s'inquiète d'une **dérive eugénique** si ces tests venaient à se généraliser pour toutes les grossesses.

Une dérive également relevée par la **Fondation Jérôme Lejeune**, un des premiers acteurs de la recherche sur la trisomie en France dont le président **Jean-Marie Le Méné fait partie des experts consultés** par le CCNE sur cette question.

Dans un communiqué, la Fondation Lejeune rappelle qu'avec les tests actuellement utilisés en France, **90% des fœtus qui affichent une trisomie 21 font l'objet d'une interruption médicale de grossesse (IMG)**. Une proportion que la Fondation craint de voir augmenter cette proportion avec les nouveaux tests sur lesquels le CCNE vient de rendre son avis.

Ces tests doivent encore passer par l'**aval des autorités sanitaires**. Aujourd'hui, le dépistage précoce de la trisomie 21 par biopsie ou amniocentèse concerne près de la moitié des femmes enceintes en France. Les nouveaux tests représentent pour les laboratoires pharmaceutiques un marché estimé à 1 milliard d'euros.